



Plan de servitude d'utilité publique



Échelle : 1/5000ème

Elaboration approuvée le 26 décembre 2013
Modification n°1 approuvée le 09 novembre 2018
Modification n°2 approuvée le 14 septembre 2021
Mise à jour des annexes le 16 mars 2023
Modification n°3 - en cours - les évolutions apportées ne sont pas intégrées
Modification n°4 - en cours - les évolutions apportées ne sont pas intégrées
Modification n°5 approuvée le 2 mars 2026
Mise à jour des annexes le 25 juin 2026
Le Maire,

Servitudes connues de l'Etat

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques
Site classé
Site inscrit
AC2 : Servitude de protection du Site Inscrit Beaumer-Kerdual-Kerbihan
Site Inscrit Beaumer-Kerdual-Kerbihan
EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
Sentier littoral
AS2 : Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers pour la protection des eaux potables et les établissements ostréicoles (concerne tout le territoire communal, pas de trame spécifique)

- Sites classés et inscrits :
- 1 - Allée couverte dite « Er Roh » (11/09/1929), au lieu-dit Mané Roularde
 - 2 - Terre artificiel recouvrant les chambres reliées par des galeries (29/05/1931), à Er-Velenc-Losquet
 - 3 - Dolmen de Mané Rohr (30/08/1947), au lieu-dit Kerdro-Vihan
 - 4 - Dolmen sous tumulus de Kermarquer (19/06/1899)
 - 5 - Trois dolmens à galerie de Mané Kervilor (20 avril 1927)
 - 6 - Dolmen et ciste de Penher (24/07/2023)
 - 7 - Dolmen de Kervilor-er Rohec (24/07/2023)
 - 8 - Tumulus dolmen de Kercado (Classé MH le 27/12/1923 – Carnac)
 - 9 - Tumulus avec coffre de pierre (Classé MH le 29/05/1931 – Carnac)
 - 10 - Tumulus de Mane Hui (Inscrit MH le 24/07/2023 – Carnac)